4èmes Rencontres annuelles de la Clinique
Informations pratiques

Les **16 et 17 mai** 2019, le site central (Roubaix – Hauts-de-France) de l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) accueille pour la 4ème année consécutive les rencontres annuelles de la Clinique. À destination des **psychologues (titulaires, contractuels, stagiaires) et des psychiatres** de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), ces **journées d'échanges et de partages d'expériences** porteront en 2019 sur le thème : « **Les adolescents racontent leur histoire : qu'en fait le psychologue ?** ».

Les rencontres annuelles de la Clinique alternent les **conférences** et les **ateliers.** Ces ateliers d'une heure trente s'appuient sur des communications d'une vingtaine de minutes proposées par des psychologues et psychiatres travaillant à la PJJ.

Chacun est invité à questionner l'intervenante et à faire le lien avec sa pratique clinique.

Les participants auront la possibilité de s'inscrire dans ces ateliers (places limitées) lors de leur arrivée à l'ENPJJ, au cours de la remise des badges et des pochettes.

Renseignements complémentaires auprès de :

Janique LEPAGE (janique.lepage@justice.fr)

Mael VIRAT (mael.virat@justice.fr)

Ministère de la Justice

4èmes rencontres annuelles de la Clinique

Partage d'expériences

Pratiques Cliniques

Recherche

Ouvert aux psychologues et psychiatres de la PJJ

Contact et inscriptions :
com.enpjj-roubaix@justice.fr

16 et 17 mai 2019
ROUBAIX

Présentation des ateliers

École nationale
de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ)
Site Central
16, rue du Curoir – 59100 **ROUBAIX**

www.enpjj.justice.fr

4èmes Rencontres annuelles de la Clinique
Les adolescents racontent leur histoire : qu'en fait le psychologue ?

Présentation des ateliers

1 - « Récit de vie - Récit de soi. Considérations théoriques et méthodologiques sur le lien entre narration et identité »

Animatrice : Marichela VARGAS

Jeudi 16 uniquement

Cet atelier permettra de développer et échanger autour de la conférence du matin sur le récit de vie en tant que dispositif d'intervention.

2 – « Si seulement je pouvais te raconter… »

Animatrice : Julie HOUDAN-MADUIT

Vendredi 17 uniquement

La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative, dans l'intensité de mobilisation qu'elle exige des professionnels et des familles, peut être un lieu propice à la narration pour l'adolescent. Néanmoins la centration sur le symptôme, induite par le judiciaire, en souligne aussi souvent les impasses. Ainsi, au Lieu des mots, se trouve l'acte, la mise en danger, l'impossible récit parfois, d'une histoire qui souvent, ne lui appartient pas. La situation d'Ilana, 13 ans, est l'occasion d'aller à la rencontre de l'un de ces surgissements transgénérationnels. Quand l'agir-fantôme de l'une réanime la parole encryptée de l'autre, comment le clinicien, à la PJJ, peut-il faire avec ce cadre fini qui est le sien, et l'obligation d'écriture afférente ?

3 – « L'improvisation théâtrale, une médiation au service de la construction identitaire »

Animatrice : Julie VANHALST

Il s'agira de partager l'expérience de la mise en place d'un atelier d'improvisation théâtrale au sein d'un UEHC. Après avoir abordé quelques éléments institutionnels, théoriques et pratiques, le matériel clinique de quelques séances sera évoqué. L'attention se portera plus particulièrement sur l'évolution d'un adolescent lors de sa participation aux ateliers. Nous mettrons en réflexion ce qui peut se jouer sur scène autant que sur le plan psychique.

4 – « Le récit de soi dans la clinique du psychologue à la PJJ : de quel soi s'agit-il ou comment se raconter si on n'a ni les mots ni les représentations pour le faire ? »

Animatrice : Sonia CORRÉ

Nous présenterons le cas de Mathieu, adolescent de 16 ans pris en charge en famille d'accueil. La mesure d'investigation réalisée quelques mois auparavant avait relevé des tableaux cliniques inquiétants et laissaient supposer des souffrances de la fratrie en lien avec le fonctionnement familial mais sans que rien ne soit ni avéré ni formulé précisément, ce qui avait entraîné la mise en place d'une mesure d'AEMO. Le placement de Mathieu est ordonné dans ce contexte, il s'agira ici de relater les deux premiers mois d'arrivée du jeune dans le service avec une préoccupation à la fois pour l'adolescent placé mais aussi pour le reste de la fratrie. L'organisation du travail pluridisciplinaire, la coordination de l'intervention de 3 services différents permettront à l'ensemble des professionnels de confronter leurs observations et leurs réflexions pour tenter de cerner la situation familiale, les premières semaines du placement s'accompagnant donc d'une très forte inquiétude autour d'une potentielle situation de danger. A côté de ça nous présenterons les observations cliniques et la mise en place des entretiens avec la psychologue, appuyés sur un temps inaugural de bilan psychologique.
La présentation clinique permettra ensuite d'échanger autour de l'accompagnement psychologique dans un contexte de non-dit et/ou d'indicible/d'impensable.

5 – « Poïétique de la narration chez l'adolescent sous main de justice et son psy »

Animatrice : Fabienne RAYBAUD

Poïétique, comme la transformation d'une chose en de nouvelles potentialités, un récit qui est en devenir, un énonciateur qui devient narracteur dans l'acte de parole. Evolution des récits parce que ceux-ci s'inscrivent dans un champ psychologique qui rencontre le temps judiciaire et qui approche le dire du sujet en deçà du symptôme, dans son archéologie. Nous observons, dans la narration des adolescents placés (c'est-à-dire éloignés de leur milieu, parfois sortant de longs mois d'emprisonnement) que l'acte illocutoire donne à voir de l'implicite discursif. Souvent, l'énonciateur en dit juste assez pour donner à entendre quelque chose, et pour qu'on ne remette pas en question son dit ni son pouvoir de dire. C'est pourquoi le psychologue se doit de ne point se vouloir pressant et faire dire ; l'adolescent ne s'engage pas dans la parole sans avoir pris conscience qu'il se risque au dévoilement de soi.

6 – « Les trois parcours d'un même jeune et l'interprétation dans la clinique »

Animateur : Julien MAUCADE

Au fil des entretiens avec l'adolescent(e) et sa famille, nous recueillons un récit selon l'angle de vue de chaque membre de la famille. La version relatant son vécu le jeune diffère dans ses propos de ceux de ses parents. Ce que rapporte les parents est encore une autre version pour la compréhension de l'évolution de leur fils ou fille et de son passage à l'acte. Chacun donne une version selon sa compréhension des événement qui ont ponctué l'histoire familiale et plus spécifiquement la version varie selon le propre vécu sur le plan émotionnel et affectif. Les différents récits concernent en particulier le passage à l'acte du jeune. La troisième version se singularise par notre écoute clinique dans ce que nous recueillons et cela concerne en particulier la clinique de l'interprétation qui reste un terme énigmatique car l'interprétation est ce qui caractérise la pratique de chacun des psychologues.